

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 4 mai 2015 à 20h00.

Sont présents : Alain Lachapelle Patrique Côté
 Jasmin Michaud
 Ghislain Blais Jean-François Beaulieu

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. 19 personnes sont présentes dans la salle.

Ouverture de la séance

2015-96 Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2015-97 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2015

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

2015-98 Droit de veto sur la résolution # 2015-84

Le maire ayant apposé son droit de veto sur la résolution # 2015-84, celle-ci est de nouveau soumise à la considération du conseil.

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité de ne pas approuver cette résolution.

2015-99 Approvisionnement en eau – centre communautaire

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité d'accorder à la firme LNA le mandat d'hydrogéologie incluant la supervision des travaux de forage et demande de certificat 31.75 pour un montant de 15,500\$ + taxes, ainsi que le contrat de forage d'un puits artésien à un puisatier pour un montant maximum de 8,000\$ + taxes, incluant forage, équipement de pompage, rédaction de permis, essai de pompage.

2015-100 Modifications mineures au projet de rénovation du centre communautaire

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise Mme Diane Leclerc à apporter une révision de coûts à l'Annexe A du projet de rénovation des salles du centre communautaire de Saint-Valérien, déposé à Développement Économique Canada en juin 2014, modification mineure ne changeant ni les objectifs ni l'envergure du projet. La présente résolution sera acheminée à Mme Sabrina Rioux de DEC.

2015-101 Mandat - architecte

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité d'accorder un nouveau mandat à l'architecte Charles Ross pour la réalisation de 2 plans d'exécution incluant conditions générales sur les plans, et ce, pour 2 phases de travaux partiels distincts d'une valeur maximale de 99,999\$ chacune, et de s'assurer que les dates de réalisation soient distinctes afin d'éviter que 2 entrepreneurs travaillent simultanément sur le même chantier.

2015-102 Mandat – directrice générale

Considérant qu'une des 2 phases de travaux prévus s'adressent à des entreprises spécialisées en portes et fenêtres;

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à lancer 2 appels d'offres sur invitation auprès d'au moins 2 entrepreneurs pour chacune des 2 phases de travaux partiels dont la valeur estimée maximale est de 99,999\$ chacune, en respectant les délais requis pour lancer les appels d'offres et l'ouverture des soumissions.

2015-103 Demande de financement pour accès universel – centre communautaire

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité d'autoriser la présentation du projet d'accès universel du sous-sol au centre communautaire, dont l'estimation est de 69,000\$, au programme PIQM-MADA sous-volet 2.5 et s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet. Mme Marie-Paule Cimon, directrice générale, est autorisée à agir à titre de répondante de la municipalité de Saint-Valérien.

Avis de vacance au conseil

La directrice générale dépose la lettre de démission de la conseillère Jovette Taillefer, effective le 14 avril 2015, et avise le conseil municipal de la vacance au poste # 5. La date de scrutin sera fixée dans les 30 jours de la présente.

2015-104 Accepter les comptes du mois d'avril 2015

La liste des comptes du mois d'avril est classée aux archives à la section « Finances » sous le numéro 3-19 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois d'avril au montant de 148,989.79\$ et en autorise le paiement.

Dépôt par la directrice générale des 2 états comparatifs conformément à l'article 176.4 du Code municipal

2015-105 Demande au ministère des Transports – rue Principale

Il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil municipal demande au ministère des Transports de procéder à l'asphaltage de la rue Principale dans les plus brefs délais, considérant l'état de dégradation de la chaussée.

2015-106 Vente d'un terrain – avenue du Versant – 9181-6033 Québec inc.

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre d'achat de la compagnie 9181-6033 Québec inc. pour le terrain # 14, lot 5 108 207 situé sur l'avenue du Versant, pour un montant de 18,767.51\$ taxes incluses, et d'autoriser le maire, M. Robert Savoie, à signer le contrat de vente au nom de la municipalité de Saint-Valérien.

2015-107 Adoption du règlement # 2015-284 modifiant le plan d'urbanisme # 2013-269 en vue d'introduire de nouvelles affectations dans la zone agricole

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valérien est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 109 de cette loi permet de procéder à la modification du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a tenu une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 13 avril 2015, conformément à la Loi ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné à la séance du 2 février 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le conseil adopte, par la présente, le règlement # 2015-284 intitulé « Règlement modifiant le plan d'urbanisme # 2013-269 de la Municipalité de Saint-Valérien en vue d'introduire de nouvelles aires d'affectation dans la zone agricole ».

QUE le règlement est annexé aux présentes et est comme s'il était ici au long récité.

2015-108 Adoption du règlement # 2015-285 modifiant le règlement de zonage # 2013-270 en vue d'introduire un nouveau découpage des zones en milieu agricole et de corriger quelques dispositions générales »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valérien est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la Municipalité de Saint-Valérien peut modifier son règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a tenu une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 13 avril 2015, conformément à la Loi ;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire n'a été déposée ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné à la séance du 2 février 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jasmin Michaud, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité que le conseil adopte, par la présente, le règlement # 2015-285 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage # 2013-270 en vue d'introduire un nouveau découpage des zones en milieu agricole et de corriger quelques dispositions générales ».

QUE le règlement est annexé aux présentes et est comme s'il était ici au long récité.

2015-109 Adoption du règlement # 2015-286 modifiant le règlement de lotissement # 2013-271 en vue d'inclure des dispositions à l'égard de la création de lots en zone agricole

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valérien est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la Municipalité de Saint-Valérien peut modifier son règlement de lotissement ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a tenu une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 13 avril 2015, conformément à la Loi ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné à la séance du 2 février 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le conseil adopte, par la présente, le règlement # 2015-286 intitulé « Règlement modifiant le règlement de lotissement # 2013-271 en vue d'inclure des dispositions à l'égard de la création de lots en zone agricole ».

QUE le règlement est annexé aux présentes et est comme s'il était ici au long récité.

2015-110 Adoption du règlement # 2015-287 modifiant le règlement # 2013-274 sur les permis et certificats afin d'exiger des plans en version électronique et d'exiger un certificat pour les coupes forestières de plus de quatre hectares

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valérien est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la Municipalité de Saint-Valérien peut modifier son règlement sur les permis et certificats ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a tenu une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 13 avril 2015, conformément à la Loi ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné à la séance du 2 février 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité que le conseil adopte, par la présente, le règlement # 2015-287 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats # 2013-274 afin d'exiger des plans en version électronique et d'exiger un certificat pour les coupes forestières de plus de quatre hectares ».

QUE le règlement est annexé aux présentes et est comme s'il était ici au long récité.

2015-111 Adoption du règlement # 2015-288 modifiant le règlement sur les dérogations mineures # 2013-273 afin de revoir certaines modalités d'application

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Valérien est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

CONSIDÉRANT QUE selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), la Municipalité de Saint-Valérien peut modifier son règlement sur les dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a tenu une séance de consultation publique sur le projet de règlement et sur les conséquences de son adoption le 13 avril 2015, conformément à la Loi ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion avec dispense de lecture a été donné à la séance du 2 février 2015 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité que le conseil adopte, par la présente, le règlement # 2015-288 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les dérogations mineures # 2013-273 afin de revoir certaines modalités d'application ».

QUE le règlement est annexé aux présentes et est comme s'il était ici au long récité.

2015-112 Offre de service – Annexes 2 et 3 et tableau 32 du guide d'intervention

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de Roche Ltée, groupe-conseil, au montant de 4,200\$ plus taxes, telle que soumise le 25 mars 2015, étant la soumission la plus basse, dans le cadre du programme sur la taxe d'accise.

2015-113 Demande de la Fabrique

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser la Fabrique à faire installer par un électricien une extension avec prises de courant pour le souper communautaire du 30 mai 2015.

2015-114 Projet Parc-O-Mètre

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Patrique Côté et résolu à l'unanimité d'accorder un soutien financier de 100\$ pour financer l'achat de quelques hamacs pour le projet Parc-O-Mètre, qui prévoit également l'installation du terrain de volley-ball.

Correspondance

2015-115 Système d'eau potable – centre communautaire

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Jasmin Michaud et résolu à l'unanimité de nommer M. Robert St-Pierre et M. Robin Caron comme substitut, responsables de la prise d'échantillons requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à des fins d'analyses.

2015-116 Renouvellement adhésion à la SADC

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion de la municipalité à la Société d'aide au développement des collectivités de la Neigette inc., et de nommer M. Alain Lachapelle comme représentant.

2015-117 Représentant de la municipalité – URLS

Il est proposé par Jean-François Beaulieu, appuyé par Alain Lachapelle et résolu à l'unanimité de nommer M. Patrique côté comme délégué à l'assemblée générale annuelle.

2015-118 Représentant de la municipalité – CRSBP

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité de nommer M. Richard Bergeron, représentant de la municipalité auprès du Centre Régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent; la présente résolution rescinde toute résolution antérieure concernant la nomination d'un représentant auprès du CRSBP.

2015-119 Sécurité incendie – véhicule d'intervention

CONSIDERANT que le véhicule d'intervention 656 de la municipalité de Saint-Fabien ne respecte plus les normes ULC S515 pour les véhicules d'intervention lors d'un incendie ;

CONSIDERANT qu'un tel véhicule d'intervention est essentiel pour transporter les pinces de désincarcération ;

CONSIDERANT que ledit véhicule d'intervention sert également de poste de commandement et transporte le matériel requis lors des interventions;

CONSIDERANT que le véhicule est utilisé par les pompiers comme lieu de refuge lors des interventions ;

CONSIDERANT que le véhicule intervient pour les trois municipalités du secteur Ouest de la MRC Rimouski-Neigette, soit Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Fabien et Saint-Valérien ;

CONSIDERANT que la MRC Rimouski-Neigette a depuis 2007 la compétence reconnue en matière d'incendies ;

CONSIDERANT qu'il est préférable, parce que plus rentable, que les trois Municipalités fassent un achat collectif du véhicule nécessaire pour répondre à leurs besoins et ce, via la MRC ;

Il est proposé par Alain Lachapelle, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité de demander au Service régional des incendies de la MRC Rimouski-Neigette

DE procéder à l'achat d'un véhicule d'intervention pour le secteur Ouest, véhicule capable de répondre aux appels qui nécessitent l'utilisation des pinces de désincarcérations, et en cas de réponse à un appel d'incendie, de servir de refuge aux pompiers et de poste de commandement ;

DE prendre en compte le fait que le véhicule sera stationné à la caserne de Saint-Fabien et qu'il devra pouvoir rentrer dans la bâtisse existante en exigeant le moins de modification possible ;

DE comparer les options disponibles tant pour un véhicule usagé que pour un véhicule neuf ;

DE faire toute les démarches pour trouver les subventions disponibles afin de réduire le coût dudit véhicule ;

DE procéder à l'appel d'offre selon les règles du MAMOT pour l'achat d'un véhicule n'excédant pas 225 000\$;

DE procéder à l'achat du véhicule s'il répond à tous les critères à prendre en compte, via un emprunt sur une période maximale de 20 ans, tel que permis selon les règles du MAMOT, et en répartir le coût selon la « *répartition-incendie* » en vigueur pour le secteur Ouest de la MRC Rimouski-Neigette soit :

Saint-Eugène-de-Ladrière :	14.14 %
Saint-Fabien :	58.81 %
Saint-Valérien :	27.05 %

2015-120 Collecte des gros rebuts

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que la collecte des gros rebuts par Services Sanitaires Alain Deschênes se tiendra le samedi 23 mai 2015, au coût de 125\$/heure, la municipalité fournissant un employé pour la collecte, et de participer à la collecte des résidus domestiques dangereux organisée par la Ville de Rimouski.

2015-121 Demande de commandite – composteurs domestiques

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité de demander à la MRC de Rimouski-Neigette une commandite de 3 composteurs domestiques, qui seraient remis aux 3 premiers propriétaires

participant au programme Habitation Durable de la municipalité de Saint-Valérien.

2015-122 Remerciements pour services rendus

Il est proposé par Patrique Côté, appuyé par Jean-François Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adresse ses remerciements à Mme Jovette Taillefer pour son travail à titre de conseillère municipale, et à M. Bruno Beaulieu à titre de pompier volontaire.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 22h55 par Ghislain Blais et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire